

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

FD 300 Désinfection des surfaces  
Identifiant unique de formulation : ADG0-1NY1-V807-NAH7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Le FD 300 est un concentré sans aldéhyde pour la désinfection et le nettoyage de toutes les surfaces et objets lavables de dispositifs médicaux.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 0 - Autres  
Désinfectants

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

**Rue :** Max-Planck-Straße 27

**Code postal/Lieu :** 70806 Kornwestheim

**Téléphone :** +49 7154 1308-0

**Télécopie :** +49 7154 1308-40

**Contact pour informations :** DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces  
Mise à jour : 04.01.2023  
Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

nos propres examens.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9  
PROPIONATE DE DIDECELYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1  
ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8  
SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8  
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 2.3 Autres dangers

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

FD 300 contient composés d'ammonium quaternaires, alkylamines, agents de surface non-ioniques, composants nettoyants alcalins, complexants, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119980592-29 ; N°CE : 219-145-8; N°CAS : 2372-82-9

Poids : ≥ 10 - < 15 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 STOT RE 2 ; H373 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410  
Limites de concentrations (M Chronic=1) • (M Acute=10)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

spécifiques:

PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119950327-36 ; N°CE : 619-057-3 ; N°CAS : 94667-33-1

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations

spécifiques: (M=10)

ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119549526-31 ; N°CAS : 78330-20-8

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ÉTHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9 ; N°CAS : 64-02-8

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456816-28 ; N°CE : 203-473-3 ; N°CAS : 107-21-1

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3 ; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 1 - < 2$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Limites de concentrations  
spécifiques: Skin Corr. 1A ; H314: C  $\geq 5$  % • Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 2$  % • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 2$  % • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 2$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,5$  % • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,5$  %

LAURYLAMINO PROPYLAMINE ; N°CE : 226-902-6 ; N°CAS : 5538-95-4

Poids :  $\geq 0,5 - < 1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

Limites de concentrations

spécifiques: (M=1)

DODECYLAMINE ; N°CE : 204-690-6 ; N°CAS : 124-22-1

Poids :  $\geq 0,025 - < 0,25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Skin Corr. 1B ; H314 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations

spécifiques: (M=10)

### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

#### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Type de valeur limite (pays d'origine): STEL ( EC )  
Valeur limite : 40 ppm / 104 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine): TWA ( EC )  
Valeur limite : 20 ppm / 52 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )  
Valeur limite : 40 ppm / 104 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )  
Valeur limite : 20 ppm / 52 mg/m<sup>3</sup>

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )  
Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

#### DNEL/DMEL

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,7 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,54 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces

**Mise à jour :** 04.01.2023

**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

---

Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,2 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	2,35 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,91 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h

PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Valeur limite :	0,12 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Dermique
Valeur limite :	0,35 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Valeur limite :	0,35 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel)
Voie d'exposition :	Inhalation
Valeur limite :	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel)
Voie d'exposition :	Dermique
Valeur limite :	0,7 mg/kg

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	25 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	2,5 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces

**Mise à jour :** 04.01.2023

**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 2,5 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 2,5 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 2,5 mg/m<sup>3</sup>

### ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 7 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 53 mg/kg  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 35 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 106 mg/kg

### HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 1 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

#### N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,001 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,0001 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 8,5 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,85 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 45,34 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 1,33 mg/l

#### PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,001 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces

**Mise à jour :** 04.01.2023

**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

---

Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	2,83 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	5,3 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	0,118 mg/l
SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	2,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite :	1,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,22 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC Terre, Eau douce
Valeur limite :	0,72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	43 mg/l
ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	1,53 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	20,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	37 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	3,7 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	199,5 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces  
Mise à jour : 04.01.2023  
Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** vert

**Odeur :** Amines

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	100	°C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			non applicable	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			non applicable	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable	
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	env.	125	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,03	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<	3	%
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100	Pds %
<b>pH :</b>		>	13	
<b>pH :</b>	( 20 °C / 20 g/l )		11,5 - 12,5	
<b>log P O/W :</b>			non déterminé	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	<	20	s
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé	DIN gobelet 4 mm
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>			1,1	Pds %
<b>Liquides comburants :</b>	Non applicable.			
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable.			
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Peut être corrosif pour les métaux.			

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces  
Mise à jour : 04.01.2023  
Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 300 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	686 mg/kg
Paramètre :	ETA ( N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	100 mg/kg
Paramètre :	ETA ( PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Nocif en cas d'ingestion.

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Solution à 1 %.	

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	CL50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Espèce : Rat  
Dose efficace : 30 mg/l  
Temps d'exposition : 6 h

### Corrosion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Irritabilité in vitro: corrosif. Méthode : OECD 431.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cobaye: pas d'effet sensibilisant (solution à 1 %). Méthode : OECD 406.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

### Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Espèce :	Gambusia affinis (Poisson moustique)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	53000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	951 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ;

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces

**Mise à jour :** 04.01.2023

**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

---

	N°CAS : 94667-33-1 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,78 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 15
Paramètre :	CL50 ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,68 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	72860 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	165 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	CL50 ( PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,63 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ÉTHYLÈNEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2040 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,45 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ÉTHYLÈNEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces

**Mise à jour :** 04.01.2023

**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

Dose efficace : 0,52 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 15380 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : NOEC ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

Espèce : Danio rerio

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : >= 36,9 mg/l

Temps d'exposition : 840 h

Méthode : OCDE 210

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 51000 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 140 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,07 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : EC50 ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,073 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 500 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Mise à jour : 04.01.2023

Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) :

6.0.0 (5.0.0)

Temps d'exposition : 24 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 25 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Paramètre : NOEC ( PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,25 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Méthode : OCDE 211

Paramètre : NOEC ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 1 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : NOEC ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,024 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Méthode : OCDE 211

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 24000 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : DIN 38412 / partie 9

Paramètre : EC50 ( ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1 )

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : ErC50 ( PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance

Dose efficace : 0,34 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Mise à jour : 04.01.2023

Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) :

6.0.0 (5.0.0)

Paramètre : ErC50 ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 0,054 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : EbC50 ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 0,15 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 0,044 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : NOEC ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )

Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 0,0069 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

Paramètre : EC10 ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 22 mg/l  
Temps d'exposition : 15 min

Paramètre : EC50 ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 16,8 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Méthode : OCDE 209

Paramètre : EC50 ( 3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 18 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h

Paramètre : EC10 ( ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 48 mg/l  
Temps d'exposition : 17 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 8

### Toxicité terrestre

#### Toxicité pour organismes vivants dans le sol, sauf arthropodes

##### Toxicité aiguë pour le ver de terre

Paramètre : CL50 ( SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Espèce : Toxicité aiguë pour le ver de terre  
Dose efficace : 156 mg/kg  
Temps d'exposition : 336 h  
Méthode : OCDE 207

### Station d'épuration

En cas d'utilisation conforme, il ne faut pas s'attendre à des problèmes écologiques.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Paramètre : Diminution du COD ( PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1 )  
Inoculum : Biodégradation  
Taux de décomposition : 80 %  
Durée du test : 672 h  
Méthode : OCDE 302B

On a établi la dégradabilité inhérente. L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Après utilisation conforme

##### Opérations d'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06\* (désinfectant).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1719



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces  
Mise à jour : 04.01.2023  
Date d'édition : 01.03.2023

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. ( 3-AMINOPROPYL-DODÉCYL-1,3-PROPANEDIAMINE · PROPIONATE DE DIDECYLMETHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM )

#### Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. ( 3-AMINOPROPYL-DODECYL-1,3-PROPANEDIAMINE · DIDECYLMETHYLPOLY(OXYETHYL)-AMMONIUMPROPIONATE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. ( 3-AMINOPROPYL-DODECYL-1,3-PROPANEDIAMINE · DIDECYLMETHYLPOLY(OXYETHYL)-AMMONIUMPROPIONATE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C5  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 2  
Étiquette de danger : 8 / N

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis  
Étiquette de danger : 8 / N

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

#### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 11. Toxicité aiguë · 11. Corrosion · 11. Sensibilisation respiratoire ou cutanée · 11. Cancérogénité · 11. Mutagénicité sur les cellules germinales · 11. Toxicité pour la reproduction · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée · 11. Danger par aspiration · 12. Toxicité aquatique · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association internationale du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 300 Désinfection des surfaces  
**Mise à jour :** 04.01.2023  
**Date d'édition :** 01.03.2023

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

---

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---